

## **Proposition de procès-verbal**

Rencontre du Conseil d'établissement – école secondaire Louis Riel  
17 mai, 18h30 sur la plateforme TEAMS

### Étaient présents :

Mme Nadine Leduc, directrice  
M. Dominique Lalonde – parent, président du Conseil  
Mme Yasmine Amrouche – représentante Conseil des élèves  
Mme Christine Beaudry  
Mme Marilaine Bolduc-Jacob – parent  
Mme Maude Déziel  
Mme Angélique Gauthier  
Mme Jacinthe Leblanc - parent  
Mme Jeniani Nadia Outamant  
Mme Julie Richard  
Mme Geneviève Tringali - parent  
M Mohammed Rizki – parent, représentant du Conseil au Comité de parents de la CSSDM  
Mme Mélissa Duclos - parent

### **Point 1 – mot de bienvenue**

La rencontre débute à 18h35.

### **Point 2 - ouverture de la rencontre et vérification du quorum**

Malgré l'absence de quelques membres, le quorum est constaté par M. Lalonde.

### **Point 3 – nomination d'un.e secrétaire de réunion**

Mme Duclos accepte de faire le procès-verbal. Mme Beaudry se propose pour la rencontre du 7 juin.

### **Point 4 – lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Lalonde s'informe auprès des participants s'ils ont reçu l'ordre du jour. Mme Leduc mentionne que le point 8 est maintenant réservé au public et que les représentantes du Conseil des élèves s'exprimeront au point 11. L'ordre du jour est proposé par Mme Gauthier, Mme Beaudry la seconde, l'ordre du jour est donc adopté.

### **Point 5 – lecture et adoption du procès-verbal du 19 avril 2021**

M. Lalonde s'informe auprès des participants s'ils ont reçu le procès-verbal de la rencontre. L'adoption est proposée par Mme Bolduc Jacob, Mme Richard la seconde.

### **Point 6 – suivi de la rencontre du 19 avril 2021**

Mme Leduc remercie Mme Duclos pour précision et la clarté du procès-verbal proposé.

### Suivi du point 7 de la rencontre du 19 avril 2021

- Concernant la récupération des masques, ce sont les élèves du programme international qui s'en occupe dans le cadre du bénévolat à compléter dans leur parcours.
- Concernant le comité vert, il n'est pas actif cette année sauf qu'il le sera l'an prochain, une direction adjointe va chapeauter ce projet ;
- Concernant les albums des finissants de 2019-2020, M. Giroux a confirmé que les élèves qui ont commandé un album l'ont reçu.

Un parent remercie la directrice pour les démarches et suggère, pour les masques, le dépôt de la bibliothèque Langelier ou de regarder du côté de l'arrondissement pour un autre point de dépôt. Mme Duclos rappelle qu'il y a une boîte de dépôt directement aux bureaux de l'arrondissement, sur Sherbrooke.

### **Point 7 – mot du président du Conseil d'établissement**

M. Lalonde fait la lecture aux membres du Conseil de l'article 64 de la Loi sur l'instruction publique.

### **Point 8 – période réservée au public**

Mme Leduc mentionne qu'elle n'a reçu aucune demande.

### **Point 9 – période réservée à l'OPP**

Mme Leblanc rapporte qu'il y a eu une rencontre il y a deux semaines :

- Les parents se sont concentrés sur le code de vie et leurs recommandations ainsi que des suggestions ont été remises à Mme Leduc ;
- L'OPP se questionne sur ce qui sera fait pour nos finissants et pour le gala méritas ;
- Également, est-ce qu'une décision a été prise sur les frais chargés pour les programmes spéciaux, est-ce que la direction est en mesure de faire un suivi?
- Les parents apprécient que les procès-verbaux soient déposés sur le site de l'école ;
- Comment communiquer aux parents les détails sur les sorties à venir?

Concernant les sorties, la direction suggère de publier l'information dans l'infolettre du mois lorsque la sortie est confirmée. Pour la suite des sujets abordés, plusieurs de ces réponses se trouvent dans les points à venir de la présente rencontre.

### **Point 10 – intervention de la direction**

Mme Leduc remercie les participants d'être présents à cette rencontre du Conseil d'établissement. Elle confirme que l'adresse courriel du conseil d'établissement a été réactivée. De plus, elle rappelle aux membres parents que les capsules de formation sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>. Elle suggère à tous de garder sous la main l'aide-mémoire de la page 25 du *cahier s'adressant*

*aux membres et à la direction d'établissement, particulièrement l'extrait qui explique la différence entre adoption et approbation.*

## **Point 11 – affaires administratives**

### Point 11.1 Matériels didactiques

Suite à la demande exprimée lors dernier CÉ, la liste est présentée par niveau et par programme. Les prix qui sont indiqués sont celui de l'an dernier, le fournisseur ne peut donner les prix actuels si l'établissement ne fait pas une soumission. Et pour faire une soumission, il faut que le CÉ approuve la liste du matériel. La direction présume, par expérience, une augmentation 15% maximum.

Mme Leduc rappelle que c'est un point d'approbation, le CÉ doit autoriser l'achat. Le prix réel nous sera présenté à la prochaine rencontre. Un échange s'en suit. Compte tenu des explications fournies par la direction, la proposition est légèrement modifiée.

Le CÉ autorise la soumission du matériel didactique avec une marge de 15% maximum. Mme Beaudry propose, Mme Bolduc Jacob seconde, la proposition modifiée est adoptée.

### Point 11.2 Budgets Fonds 4 et Fonds 9 – transfert du fonds 4 pour couvrir les dépenses du fonds 9

Mme Leduc expose les postes de dépenses du fonds 9 : agenda, matériel, contribution volontaire, frais programmes spéciaux, etc. L'argent perçue est déposé dans le fonds 4, puis est utilisée pour renflouer le fonds 9.

Mme Leduc nous présente le document de la CCSDM, la différence entre les revenus et les dépenses démontrent que le fonds 9 est déficitaire et doit être renflouer par le fonds 4. La différence inclus notamment les mauvais payeurs (les comptes en souffrance des 5 dernières années).

Plusieurs questionnements auxquels la direction répond suivent cette présentation.

Mme Leduc explique sommairement les règles de contrôle budgétaire. Toute somme reçue par les parents sont déposées dans le fonds 4. Ces opérations visent à compléter la fin de l'année financière. Il est possible de reporter la décision au prochain CÉ.

Mme Leduc explique que pour les mauvaises créances, des mécanismes sont en place. Par contre, une consigne a été émise à la mi-mars 2020 afin de suspendre la relance des parents à cause de la pandémie, ce qui représente environ 16 000\$. La suspension a été relevée en novembre, une première lettre a été envoyée aux parents et ils peuvent à nouveau relancer les parents pour le paiement. Après quelques tentatives, c'est le service de recouvrement du CSS qui prend la relève. Dès que la dette est envoyée au CSS, elle est retirée de l'école. L'école offre plusieurs options dont un plan de remboursement, le paiement en ligne, etc. Mme Leduc n'a pas le % des mauvais payeurs de l'école.

Un parent se demande si le fonds 4 est remis à zéro à la fin de chaque exercice. Mme Leduc explique que c'est le seul fonds dans lequel un solde positif est permis. Le texte proposé ne comprend pas de montant car on ne connaît pas l'état du fonds 9 au 30 juin.

Suite à cette discussion et aux réponses obtenues, le CÉ est à l'aise de procéder à l'adoption de cette proposition.

Les membres du conseil recommandent que les catégories de dépenses qui sont présentement déficitaires dans le fonds 9 soient compensées par les sommes disponibles dans le fonds 4, et ce, afin que chaque catégorie de dépense se retrouve en équilibre à la fin de l'exercice financier 2020-2021.

M. Lalonde sollicite l'approbation des membres. Mme Beaudry approuve, Mme Leblanc l'appui, la proposition est donc adoptée.

### 11.3 Programmes particuliers : frais chargés aux parents

Mme Leduc nous présente le document préparé par le gestionnaire administratif. Les formations auprès des enseignants, les enrichissements et les frais afférents du programme international justifient l'augmentation. Les enrichissements des programmes Galilée et Aéro sont fait en classe, le budget sera même dépassé. Que fait-on avec les surplus? Qu'est-ce que les membres du CÉ souhaite? Quel montant fixerons-nous pour l'an prochain? Elle propose deux scénarios : 175\$ à l'international, avec laquelle elle est le plus à l'aise, qui implique une répartition différente. Même scénario pour les programmes Aéro et Galilée. Les frais formation doivent être maintenus. Il y a eu une augmentation des frais d'inscription à la SÉBIQ, par contre il est possible de diminuer les frais aux parents. En effet, une nouvelle mesure ministérielle qui prévoit au moins une sortie par élève (fonds 6) donc une sortie payée par les parents sera remplacée frais par une sortie payée par la mesure ministérielle.

Des échanges suivent.

Un parent résume ce que la proposition de la direction : PEI 200\$ par enfant, les dépenses seront affectées différemment à l'interne. Mme Leduc prévoit, pour cette année, 75\$ pour les activités et 125\$ pour les formations. Pour l'année à venir, elle souhaite que le CÉ approuve la demande de 175\$ au lieu de 200\$ à cause de la nouvelle mesure du gouvernement, tous les élèves ont droit à cette mesure, même ceux du programme international.

Mme Bolduc Jacob propose au CÉ l'adoption de cette résolution, soit une répartition différente pour l'année en cours et une baisse du montant pour l'année suivante.

Le président demande que la première résolution portant sur la répartition des frais au programme international, une lettre explicative aux parents sera envoyée aux parents (125\$ pour les frais afférents, 75\$ pour les activités des élèves).

Un parent rappelle qu'il y a partie des sommes allouées aux sorties qui n'ont pas été dépensées. Mme Leduc propose que, pour les secondaires 1 à 4, l'école suggère aux parents d'appliquer un crédit sur l'année suivante. Pour les élèves de secondaire 5, un chèque de remboursement peut être émis ou les parents peuvent faire un don à l'école.

Pour les programmes Galilée et Aéro, la répartition 20-21 et 21-22 est de 25\$ pour les frais afférents et 25\$ pour les activités. Mme Duclos propose, M. Rizki l'appui. La proposition est donc adoptée.

Le président propose une deuxième résolution soit que pour les élèves de secondaire 1 à 4 (Galilée et Aéro 2), le solde restant soit crédité sur la facture de l'an prochain. M. Rizki propose, Mme Bolduc Jacob l'appui, la proposition est adoptée.

Le président propose une dernière résolution; celle pour les élèves de secondaire 5 (PEI – Galilée ou Aéro2) soit de remettre une somme aux parents (chèque de remboursement ou don à l'école). Un parent souhaite s'assurer de la façon dont la demande sera formulée, c'est un libre choix, un choix social, il ne faut pas que le parent se sente mal à l'aise de se faire rembourser. La direction est consciente de cette sensibilité et rappelle qu'elle fera un remboursement pour un parent d'un autre niveau qui souhaite un remboursement en juin plutôt qu'un crédit en septembre.

Suite à toutes ces précisions, Mme Leblanc propose d'adopter la 3<sup>e</sup> résolution, Mme Gauthier l'appui, elle est donc adoptée.

#### 11.4 Frais de civilité du fonds 9

Mme Leduc explique que le CSSDM dépose environ 2 000\$ au fonds 1 afin d'organiser toutes les activités dites civiles de l'année, avec possibilité d'un dépassement de 30%. Ce budget a largement été dépassé cette année. Elle demande au CÉ un transfert supplémentaire du fonds 4 vers le fonds 9 afin d'organiser les retraites et souligner la fin de l'année (environ 2 000\$). Un échange s'en suit. Suite aux explications reçues, M. Lalonde demande au CÉ de procéder.

M. Rizqi propose et souligne le bon travail de l'équipe école, Mme Bolduc Jacob seconde, la proposition est adoptée.

#### 11.5 suivi du fonds 9 (parents) 2020-2021

Mme Leduc souligne que ce point a été traité dans le point 11.3.

## **12. affaires éducatives**

### 12.1 Code de vie 2021-2022

Le président demande si tous les membres du CÉ ont reçu le document. Mme Leduc souligne que l'équipe-école, le CPEPE, l'OPP ont été consultés. Les modifications et ajouts ont été soumis à nouveau au CPEPE, la dernière version est entre nos mains. Le Conseil des élèves n'a pas eu la chance de traiter ce dossier.

Puisqu'il s'agit d'un point pour approbation et que des modifications mineures sont demandées par une professionnelle et des parents, ce point ne peut pas être approuvé. Or, la direction rappelle que si le code de vie n'est pas approuvé ce soir, cela causera un délai dans la livraison des agendas scolaires. Mme Bolduc Jacob propose une approbation par courriel pour éviter les délais.

Un parent souhaite aborder la sanction pour un voyage en période scolaire (doit quitter son programme et peut-être même l'école si aucune place n'est libre au régulier), un enfant a droit à l'éducation! La direction indique qu'une politique d'admission de la CSSDM a été adoptée, et que les directions ont également le devoir de signaler une absence prolongée à la protection de la jeunesse, le motif voyage en cours d'année n'est pas valide. Ce parent souligne que si le voyage est la décision du parent, c'est l'enfant qui est pénalisé. Il s'expose à la fermeture du dossier à son école actuelle. Le président souligne que c'est la loi et que les parents n'ont pas le choix. Un autre parent rappelle que les parents de l'OPP ont demandé à ce que ce soit écrit et clair pour que tous les parents soient au courant et prennent ainsi une décision éclairée.

Le président rappelle qu'on ne vote pas ce soir sur le Code de vie, ce sera une approbation par courriel. Une élève du conseil se demande si les représentantes du Conseil des élèves pourront faire partie de cette approbation par courriel? Oui.

*Le code de vie a été approuvé par une majorité des membres qui ont répondu au courriel envoyé par [lriel.ce@csgm.qc.ca](mailto:lriel.ce@csgm.qc.ca) demandant l'approbation de la version qui a été placée en pièce jointe.*

### 12.2 calendrier scolaire 2021-2022 (modification)

Mme Leduc avise que le calendrier a été retourné par courriel.

Le Conseil des élèves a ajouté 4 dates pour les journées sans uniformes :

29 octobre Halloween

17 décembre Noël

14 février St-Valentin

14 avril : Pâques / Jour de la Terre

Ces journées seront diffusées aux parents au début de l'année.

En lien avec le plan de réussite du ministère, il y aura 2 étapes seulement pour l'année 2021-2022 ainsi que 4 communications aux parents (2 écrites, 2 bulletins).

Les dates proposées sont :

19 novembre - communication écrite

28 janvier - bulletin

22 avril - communication écrite

14 juillet - bulletin.

Le calendrier sera publié officiellement le 18 mai. Mme Beaudry indique que les enseignants du CPEPE ont accepté de ne pas placer les dates des examens au calendrier. Elles seront placées en septembre, au cas où le ministre change d'idée et une petite note au bas du calendrier sera ajoutée.

Mme Tringali se demande si la décision du ministère pour les deux bulletins, ce sera pour toujours? Mme Leduc explique que c'est le plan de relance post pandémie et la décision du ministère pour les 4 communications de l'année 2021-2022.

### 12.3 Session des examens (horaire)

Les enseignants maintiennent la période d'examen du 14 au 22 juin, avec une journée pour la reprise d'examen qui aura lieu le 23 juin. Mme Leduc informe le CÉ que la campagne de vaccination dans les écoles pourrait faire déplacer des examens.

M. Lalonde demande à la direction si les membres du Conseil ont reçu le calendrier. Mme Leduc le dépose séance tenante.

M. Rizki propose d'adopter le calendrier, Mme Duclos l'appui, le calendrier est donc adopté.

### 12.4 Activités de fin d'année

Mme Leduc indique que Mme Lacroix confectionnent les certificats méritas et que la remise aura lieu en classe, filmé, avec un mot de la direction et de la direction adjointe. Cette remise sera ensuite disponible en format virtuel pour les parents.

Le 10 juin (2<sup>e</sup> cycle) et le 11 juin (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle), les élèves vont recevoir un dessert glacé aux élèves afin de souligner la fin de l'année.

M. Giroux travaille avec un comité d'élèves pour une activité de fin d'année, le 18 juin, avec les finissants, collation des grades ou activités en bulle classe et remise de l'album si c'est possible. Mme Leduc rassure le Conseil que M. Giroux demeure à l'affût des règles de la Santé publique.

### 12.5 Activités ou sorties éducatives

Mme Leduc indique qu'une seule date est modifiée depuis la dernière fois. Ajout foyer 405 et déplacement pour le foyer 402.

M. Lalonde demande s'il y a des questions. Mme Duclos propose d'approuver cette modification, Mme Leblanc l'appui, la proposition est donc adoptée.

## **13. Rapport des partenaires**

### 13.1 Élèves

Mme Déziel annonce qu'elle a trois 3 petits points. Mme Amrouche déclare qu'un don de 560\$ a été remis à l'organisme Leucan (fonds amassés lors de la journée civile). Mme Déziel précise que ce sera annoncé aux élèves dans le journal étudiant.

La balance de la somme amassée sera distribuée sous forme de cadeaux aux élèves (un par foyer), une carte cadeau CF sera donc tiré dans chaque classe. Le 140\$ restant ira au Conseil des élèves pour l'année 2021-2022, pour l'achat des chandails à capuchon destinés aux membres du Conseil.

Mme Bolduc Jacob exprime ses félicitations aux élèves pour le don à Leucan ainsi que pour l'idée des cadeaux aux élèves. Mme Beaudry rappelle qu'il faut coordonner avec le CPEPE pour le moment du tirage. Mme Duclos suggère que ce soit au même moment que la remise des certificats méritas.

Mme Déziel parle du journal étudiant et présente la page couverture du site. Maintenant, tous les élèves peuvent déposer un article à L'Ordre de la plume. Les versions papiers, même les anciennes versions, ont été déposées pour consultation .pdf. M. Lalonde remercie les élèves pour ce travail et Mme Bolduc Jacob les félicite.

### 13.2 délégué comité de parents

M. Rizki rappelle que le sujet d'actualité au Comité de parents est la démission des parents au CA du CSS et le processus de désignation de nouveaux parents afin de les remplacer. Une AG extraordinaire a eu lieu, un comité stratégique a été mis en place pour se pencher sur la situation et M. Rizki en fait partie. Une résolution a été présentée au Comité de parents, ce sera un processus rigoureux, aucun parent ne sera désigné dans les courts délais imposés par le ministre afin de respecter le souhait du Comité de parents. La volonté exprimée est de se donner le temps pour choisir les parents, ce sera donc en septembre prochain. La dernière rencontre a eu lieu le 11 mai dernier, la soirée a été difficile et s'est terminée à 1h du matin. L'enjeu est grand, c'est un lieu de démocratie pour les parents, il a été décidé que la désignation sera reportée en septembre.

### 13.3 enseignants

Mme Beaudry indique que tout va bien et que la fin de l'année s'annonce mieux cette année que l'année dernière.



Mme Gauthier annonce qu'une vidéo pour les élèves du primaire qui arriveront en septembre est bien avancée.

#### 13.4 personnels de soutien

La personne est absente.

#### 13.5 professionnels

Mme Richard souligne qu'elle a peu de choses à signaler. Le processus de référence des élèves vers d'autres services est en cours, notamment la présentation des programmes et les choix de cours pour Eulalie Durocher.

#### 13.6 communauté

Mme Hormez est absente.

### **14. Varia**

M. Rizki demande quel le canal de diffusion du code de vie lorsqu'approuvé? M. Lalonde précise que le code de vie se trouve sur le site de l'école et dans l'agenda. M. Rizki propose qu'il soit envoyé par courriel aux parents. Mme Leduc retient l'idée de l'envoi par courriel et ajoute que le parent doit signer le code de vie de l'agenda avec l'enfant.

Mme Tringali demande une précision pour la journée de grève annoncée le 19 mai. Est-ce que les enseignants seront en virtuel? Mme Leduc précise qu'aucun cours ne sera dispensé, les enseignants donneront des travaux. L'école virtuelle se poursuit pour ceux qui sont exempté physiquement de l'école (maladie).

### **15. prochaine rencontre**

Lundi le 7 juin

Mme Duclos demande de tenir la rencontre en présentiel, si les règles s'assouplissent.

### **16. levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Lalonde annonce la fin de l'assemblée.

Mélissa Duclos, secrétaire de réunion

---

Dominique Lalonde  
Président sortant CÉ 2020-2021

---

Nadine Leduc  
Directrice École Louis-Riel